Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202630-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation : 02 avril 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Pascal COAT, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : Mme Elodie CURUNET (excusée), Mme Frédérique MENESGUEN (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-30

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PRISE EN CHARGE DU « POT DU MAIRE » PAR LA COLLECTIVITÉ À UN TIERS

Dans le cadre du « Pot du Maire » du 21 mars 2026 organisé après à l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et ouvert à la population, des frais ont été financés par Mme ANTOINE.

Ces frais comprennent les deux paiements suivants :

1. FACTURE n° 0260000325 de l'entreprise SAS CROZONDIS du 20/03/2026
   Montant : 43,89 € TTC

2. TICKET DE VENTE n° VT2-94544 de l'entreprise SAS BOULANGERIES BG du 21/03/2026
   Montant : 48,90 € TTC

SOMME : 92,79 € TTC

L'ordonnateur ne peut en l'état rembourser ces frais à Mme ANTOINE. Pour ce faire, une décision du Conseil Municipal doit être prise en ce sens à titre exceptionnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** à titre exceptionnel la prise en charge par la commune des frais du « Pot du Maire » du 21 mars 2026 avancés par Mme ANTOINE,

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer le remboursement des frais à Mme ANTOINE pour un montant de 92,79 € tel que détaillé précédemment.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202630-DE